

APPEL À PROJETS POUR LA CRÉATION D'UNE ŒUVRE

L'Espace et ses fétiches

I – Objet de l'appel à projets

La notion de fétiche qui de prime abord nous renvoie à l'imaginaire et à une dimension religieuse ou irrationnelle pourrait s'avérer obsolète. Pourtant, le fétiche est toujours d'actualité chez les « modernes » comme l'a montré le sociologue Bruno Latour. Tout nouveau territoire ou milieu qui a des spécificités différentes réactive la production d'une nouvelle série de fétiches. Ainsi, l'aventure spatiale a engendré de nombreux fétiches par le simple fait du passage dans un nouveau milieu, l'Espace. Cela concerne autant des objets du quotidien, des objets techniques que des œuvres d'art. À l'heure d'un renouveau de l'exploration spatiale, il semble opportun de s'interroger sur le statut de ces nouveaux fétiches qui accompagnent le déploiement actuel des activités spatiales. La production d'objets éligibles à ce statut concerne tous les domaines de la société, y compris le champ artistique. Quelle position un artiste peut-il avoir sur cette question des fétiches ? Comment son travail plastique peut-il refléter cette position ? L'objet de cet appel à projets qui s'inscrit dans le programme de création Archéologie de l'Espace de l'Observatoire de l'Espace du Cnes, est de mobiliser les artistes pour prendre position sur le sujet des fétiches à travers le projet de création qu'ils proposeront.

II - Le contexte de création

A - Préambule

Le terme « fétiche » a été défini au XVIII^e siècle par David Hume¹ puis par Charles de Brosses. Charles de Brosses est le premier à employer le terme de « fétichisme » qu'il définit comme « le culte de certains objets terrestres et matériels appelés fétiches »². Le fétiche dans le champ académique devient progressivement un objet-thème de l'étude des religions. Son histoire coïncide avec l'histoire savante, religieuse, coloniale, et commerciale.

Emmanuel Kant définit le fétichisme comme une attitude magique qui consiste à « se fabriquer des dieux »³ en créant des objet-fétiches. Charles de Brosses utilise d'ailleurs le terme de « dieux-fétiches »⁴. Les anthropologues étudient ainsi des cas précis de rituels ou de sociétés qui se construisent autour de l'utilisation de fétiches. De son côté, Auguste Comte⁵ étudie la question du fétichisme au prisme du positivisme.

La publication des écrits sur le fétichisme d'Auguste Comte correspond au développement par Karl Marx de la notion de « fétichisme de la marchandise »⁶. Karl Marx s'écarte du paradigme religieux du fétiche pour s'intéresser à la dichotomie entre « objets-fée » et « objets-faits »⁷ et adapte ainsi la définition du fétiche à notre société moderne.

¹ David Hume, *The natural history of religion*, 1757

² Charles de Brosses, *Du culte des dieux Fétiches ou Parallèle de l'ancienne religion de l'Égypte avec la religion actuelle de Nigritie*, 1760

³ Emmanuel Kant, *Religion dans les limites de la simple raison*, 1793

⁴ Charles de Brosses, *op.cit.*, 1760

⁵ Auguste Comte, *Système de politique positive*, 1851

⁶ Karl Marx, Première section « La marchandise et la monnaie », *Le Capital*, 1867

⁷ Bruno Latour, *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, 1996

Bruno Latour a ensuite analysé la notion de fétiche par rapport à la position iconoclaste de la société moderne qui s'appuie sur la rationalité, face à l'irrationalité des sociétés traditionnelles. Il considère que les « modernes » continuent de fabriquer des fétiches en dépit de la promotion de la rationalité. Bruno Latour développe alors le concept de « faitiche », qui se situe entre l'objet-fait (la rationalité, le fabriquer) et l'objet-fée (le divin, l'irrationnel).

Plus les notions de fétiche et de fétichisme sont étudiées, plus émerge leur lien avec l'imaginaire de l'homme et sa capacité créatrice.

La définition du fétiche, sa forme et sa dimension magique évoluent avec les sociétés. Un fétiche, dans les sociétés traditionnelles, est un dieu-objet. Il renferme une divinité personnelle ou collective. Les fétiches construits par la main de l'homme – les fétiches africains prennent par exemple la forme de statuettes ou d'amulettes – passent d'objet profane à objet sacré au moyen de différents mécanismes.

Un fétiche n'est donc pas autonome⁸, mais s'incarne grâce à un élément irrationnel et supérieur à sa fonction première. Le caractère matériel du fétiche est alors primordial : il est fabriqué par l'homme. Le fétiche est d'abord une « image », l'objet est déterminé comme fétiche par la volonté de son possesseur et parce qu'il extériorise une puissance subjective. Pour l'anthropologue Edward Tylor⁹ n'importe quel objet peut être fétiche, car ce qui importe c'est son basculement du domaine profane au domaine sacré.

Ce passage du profane au sacré s'opère le plus souvent par une ritualisation de l'objet. En effet, dans les sociétés traditionnelles le fétiche devient sacré lorsqu'il fait l'objet d'un rituel. L'*artefact* est placé au centre d'une cérémonie qui le chargera d'une aura divine. Dans la plupart des rituels, l'objet est fabriqué dans le but d'attirer le divin et de devenir un fétiche mais des objets quelconques peuvent aussi être activés et obtenir ce statut¹⁰. Différentes actions permettent l'activation, telles que l'immersion de l'objet dans une substance ou le voyage de l'objet dans un lieu singulier, par exemple le milieu spatial.

B - L'Espace et ses fétiches

Nombre d'objets sont envoyés dans l'Espace avec l'intention avérée d'effectuer une transformation et de produire un objet-fée. D'autres restent sur Terre mais sont fétichisés soit par le récit qui les enveloppe, soit par leur gémellité au regard de leur double qui, lui, a voyagé, ou voyage encore dans l'Espace. Dès les premières missions spatiales, les ingénieurs glissaient des icônes ou images religieuses dans les modules. Elles avaient vocation à protéger la mission. Au retour sur Terre, leur caractère sacré a été renforcé.

Par la suite, les astronautes ont emporté avec eux des objets personnels – instrument de musique, porte-bonheur, objets familiaux – pour conserver un sentiment de connexion avec leur vie sur Terre. Ces objets, à leur retour sur Terre, sortent parfois de la sphère privée et sont exposés en fétiches dans l'espace public (musée, ventes aux enchères...).

Les agences spatiales ont également confié aux spationautes des objets singuliers pour en accroître la charge symbolique. Lors du passage à l'Euro, une pièce de monnaie de 1€ a été envoyée

⁸ Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, 1831

⁹ Edward Tylor, *Primitive culture* t.2, 1873-1874

¹⁰ *Ibid.*

dans l'Espace. Dès son retour, elle a été déposée au Musée de la Monnaie à Paris. Son voyage dans l'Espace en a fait un objet unique.

Avec la diversification des acteurs spatiaux, de nombreuses start-up du NewSpace abordent le milieu spatial avec un nouveau regard. La start-up française Toucan Space s'est donnée pour mission de faire voyager dans l'Espace une diversité d'objets confiés par le public. Chaque objet sera rendu à son propriétaire avec un certificat de vol. L'Espace est ainsi devenu un terrain d'activation d'objets quelconques.

Le passage d'un objet dans le milieu spatial lui confère un caractère sacré, l'Espace demeure un lieu que s'approprient toutes les croyances, il est le creuset d'un imaginaire collectif où naissent des iconographies populaires atemporelles.

Le milieu spatial est un domaine où la ritualisation des actions est très présente, notamment lors des moments qui précèdent les décollages des vols spatiaux. Certains de ces rituels produisent des fétiches ; ainsi, lorsque la locomotive amène la fusée sur le pas de tir, un rouble est posé sur le rail où il est immédiatement aplati par le passage du convoi. Il portera bonheur à celui qui le possède.

En définitive, les fétiches du milieu spatial sont souvent liés à la mémoire, une mémoire terrestre pour ceux qui partent dans l'Espace, ou une mémoire spatiale pour ceux qui restent sur Terre. Dans les deux cas, le rituel fait office d'activation.

Un cas incertain concerne les objets laissés sur la Lune par les précédentes missions lunaires. L'archéologue et anthropologue spécialisée dans l'Espace Beth O'Leary évoque « des artefacts symboliques qu'il n'était pas nécessaire de laisser là-bas »¹¹. Certains des objets ont été choisis dans la seule perspective d'être déposés sur la Lune. Selon l'anthropologue de l'Espace Alice Gorman, l'artefact choisi « n'a aucune autre fonction dans le contexte de la mission », il est utilisé « pour exprimer une sorte de relation plutôt humaine »¹².

Un autre cas particulier concerne les objets hybrides, tels les vidéodisques (*Golden record*) des sondes spatiales *Voyager* ou les plaques gravées des sondes *Pioneer* qui sont sorties du système solaire. Ces objets ne sont jamais revenus sur Terre mais c'est à travers leur édition et leur commercialisation qu'ils sont devenus des fétiches, y compris parfois par le détournement opéré ensuite par des artistes (Steve McQueen et Johanna Hadjithomas et Khalil Joreige pour le *Golden record* ; Halil Altindere pour sa réinterprétation de la plaque *Pioneer*) et qui parfois renforcent d'autant plus le statut de fétiche des exemplaires perdus dans l'Espace.

C- L'Espace, l'art contemporain et ses fétiches

Dans le cadre de missions spatiales, des initiatives ont été menées pour emporter ou réaliser des œuvres dans le milieu spatial. Certaines de ces créations se situent à la frontière entre expérimentation de nouvelles formes artistiques et réalisation d'objets que le voyage dans l'Espace activerait et amènerait au rang de fétiches de l'aventure spatiale.

- *Moon Museum*

Le *Moon Museum* est un projet dont l'existence n'est toujours pas prouvée. Six artistes (John Chamberlain, Forrest Myers, David Novros, Claes Oldenburg, Robert Rauschenberg et Andy

¹¹ Beth O'Leary, *The Archaeology and Heritage of the Human Movement into Space*, 2015

¹² Alice Gorman, Beth O'Leary, "The archaeology of space exploration". In Paul Graves-Brown, Rodney Harrison and Angela Piccini, *The Oxford Handbook of the Archaeology of the Contemporary World*, 2013

Warhol) ont gravé chacun un dessin sur une petite plaque en céramique qui aurait été déposée sur un pied du module lunaire *Apollo Intrepid* de la mission américaine *Apollo 12*, pour être laissée sur la Lune en 1969. La plaque a été pensée comme une sorte de capsule temporelle artistique, une trace de l'humanité déposée dans un milieu extra-terrestre. Elle a été éditée à plusieurs exemplaires commercialisés. Ces copies jouent le rôle de médiateurs vers une création présentée comme un modèle de l'activité artistique humaine et dont l'existence est incertaine.

- *Fallen Astronaut*

Créée, à la demande de la NASA, par l'artiste belge Paul Van Hoeydonck pour commémorer les astronautes décédés lors des missions spatiales, la sculpture est déposée sur la Lune en 1975 par la mission *Apollo 15*. Œuvre mémorielle, elle est accessible aujourd'hui par de nombreuses éditions commercialisées. La multiplication des exemplaires a là encore donné à cette œuvre une valeur symbolique partagée collectivement.

- *Payload G-38*

Conçue par Joseph McShane et Jan Marshall, en collaboration avec la NASA, l'œuvre composée de neuf sphères est embarquée en 1984 à bord de la navette américaine *Challenger*. Une fois mises en orbite, les sphères se chargent de vide spatial et de composants chimiques qui les transforment en sculptures brillantes et colorées. Pionnier du *Space Art* dans les années 1980, Joseph McShane a fait partie des artistes qui souhaitaient renouveler la création artistique au contact du milieu spatial. La neuvième sphère, ramenée sur Terre chargée de composants propres à l'Espace est devenue un objet à part entière, augmentée de son contact avec l'Espace.

- *Cosmic Dancer*

En mai 1993, une sculpture en bois, *Cosmic Dancer* de l'artiste Arthur Woods, est emportée dans la station spatiale soviétique *MIR*. Détruite avec la station spatiale en 2001, l'œuvre *Cosmic Dancer* est également éditée en plusieurs exemplaires commercialisés.

- *Space2*

En 2014, une mosaïque d'Invader, *Space2*, est embarquée à bord d'une fusée *Ariane 5* à destination de la Station spatiale internationale dans laquelle elle est installée par l'un des astronautes de l'équipage.

On assiste aujourd'hui au renouveau de l'exploration spatiale. La NASA, avec l'aide de l'Agence spatiale européenne (ESA), développe les missions *Artemis* pour retourner sur la Lune en 2025. La Chine de son côté a annoncé qu'elle enverrait trois taïkonautes sur la Lune en 2029. Dans ce contexte international du retour sur la Lune, les nouveaux projets artistiques en développement posent la question de leur statut. La Moon Gallery Foundation, en partenariat avec l'ESA, a ainsi réactivé le *Moon Museum* en mobilisant des artistes vivants et prévoit son dépôt sur la Lune en 2025.

III – L'œuvre attendue

Le projet de cet appel est d'inviter les artistes à s'interroger sur l'existence permanente des fétiches dans l'exploration spatiale et dont la production semble bien consubstantielle de l'activité humaine. Ainsi, les artistes peuvent s'approprier cette question en proposant une pièce qui apporte un éclairage sur cette pratique et prendre position sur ce processus de fétichisation qui menace toute volonté d'action.

IV – L’Observatoire de l’Espace

Depuis 2000, l’Observatoire de l’Espace, le laboratoire culturel du CNES (Centre national d’études spatiales), développe une approche originale pour faire émerger savoirs et créations contemporaines autour de l’univers spatial. Artistes, auteurs et chercheurs sont invités à investir ce champ pour mettre en évidence les enjeux liés à l’imaginaire spatial. À travers des programmes de recherche, publications, résidences, appels à projets, ou encore grâce à différentes manifestations artistiques ouvertes au public, l’Observatoire de l’Espace partage les nouveaux récits de l’Espace qui en résultent. Depuis 2014, la collection d’art contemporain qu’il constitue réunit près d’une centaine d’œuvres (vidéos, installations, photographies ou encore pièces picturales), et questionne par ces regards multiples nos représentations de l’Espace. Les Abattoirs, Musée – Frac Occitanie Toulouse accueille la collection depuis 2017, et la fait vivre en assurant également la diffusion des pièces.

V – Moyens de documentation et de production

L’Observatoire de l’Espace du Cnes accompagnera l’artiste retenu dans ses interrogations scientifiques et culturelles, par le biais de documentation complémentaire et, le cas échéant, de rencontres avec des acteurs du domaine spatial. Tous les déplacements seront aux frais de l’artiste.

VI – Financement et apports

La phase de sélection ne fait l’objet d’aucune rémunération. Un budget de 3 500 € sera attribué à l’artiste sélectionné. 2 000 € seront versés pour la production de l’œuvre et 1 500 € pour l’acquisition de l’œuvre produite, la cession des droits patrimoniaux se faisant quant à elle à titre gracieux. Cette dernière somme sera attribuée, à la livraison de l’œuvre, après acceptation définitive du projet par l’Observatoire de l’Espace du Cnes. Par définition, aucun autre exemplaire de cette œuvre ne pourra exister. L’œuvre créée dans ce cadre est propriété de l’Observatoire de l’Espace du Cnes. Elle est conservée par ses soins au sein de sa collection en dépôt aux Abattoirs, Musée – Frac Occitanie Toulouse. Les caractéristiques de l’œuvre finale seront présentées dans une fiche technique annexée *a posteriori* au contrat liant l’artiste et l’Observatoire de l’Espace du Cnes. Dans le cas où cette phase de travail n’aboutirait pas à des résultats significatifs dans les temps impartis, l’Observatoire de l’Espace du Cnes se réserve le droit de ne pas exposer l’œuvre et de ne pas l’inclure au sein de sa collection d’art contemporain.

VII – Propriété et précautions d’usages

Toute proposition à visée raciste ou pornographique, indépendamment de tout jugement sur la qualité de l’œuvre, ne pourra être acceptée en l’état. Cette exigence peut conduire à ce que la pièce proposée soit susceptible d’être refusée ou de provoquer des demandes de modifications. L’artiste sélectionné s’engage à soumettre une œuvre libre de droits non-commerciaux (vidéo, son et image) qui respecte les conditions juridiques et financières prévues au paragraphe VI. Il s’engage également à respecter le calendrier prévisionnel établi par l’Observatoire de l’Espace du Cnes présenté ci-dessous.

VIII – Calendrier

- 25 mars 2024 : date limite de réception des dossiers
- Avril 2024 : étude des dossiers et audition des artistes présélectionnés
- Début mai 2024 : annonce du lauréat
- Juillet 2024 : livraison de l’œuvre

IX – Dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature, rédigé en langue française, sera obligatoirement constitué des pièces suivantes, datées et signées par le candidat :

1/ **Le formulaire de candidature complété et signé** avec le résumé de la proposition de l'artiste (pages 8 et 9).

2/ Une note d'intention

Dans la note d'intention, l'artiste doit présenter un projet de création qui témoigne d'un parti pris artistique fort et dont les ambitions esthétiques et intellectuelles s'appuient sur le thème de l'appel. Il doit également préciser comment cette nouvelle œuvre entre en résonance avec ses propres interrogations, dans le prolongement de sa recherche personnelle et en cohérence avec le projet. Il s'agit de signifier l'identité du travail afin que l'Observatoire de l'Espace puisse évaluer la direction du projet souhaitée par l'artiste.

3/ **Un dossier artistique** présentant une sélection d'œuvres avec un *curriculum vitae* actualisé.

Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant le type d'œuvre et la date de réalisation (inclure tout visuel, lien vidéo ou sonore etc. permettant une meilleure compréhension de la démarche artistique et des projets antérieurs). Il contiendra également un texte d'une page maximum sur la démarche artistique générale de l'artiste.

X – Admissibilité

Cet appel à candidatures s'adresse à des artistes professionnels âgés d'au moins 18 ans au moment du dépôt du dossier. L'appel à projets est ouvert à tous les artistes de nationalité française ou étrangère. Les textes et échanges avec l'Observatoire de l'Espace du Cnes se feront en français. La maîtrise de la langue française est impérative. L'artiste devra pouvoir aisément participer aux réunions au siège du Cnes à Paris et à toute autre sollicitation de l'Observatoire de l'Espace sans que cela ait un impact sur le budget. Il s'engage aussi à respecter le calendrier préétabli et notamment à être présent pour les différentes réunions de travail ainsi que pour tous les événements de restitution publique.

XI – Critères de choix

Après examen des dossiers de candidature, la commission organisera l'audition d'artistes présélectionnés. Les critères suivants permettront de choisir l'artiste lauréat :

- Originalité et qualité du projet proposé : proposition et écriture plastique, innovation
- Pertinence du projet en rapport avec la thématique proposée
- Intérêt pour le projet qui doit apparaître au sein même de la proposition artistique
- Capacité de mise en œuvre de la proposition formulée
- Adéquation stylistique, thématique et formelle de la proposition par rapport au parcours antérieur de l'artiste
- Références professionnelles

NB. Les artistes seront contactés individuellement de la décision de la commission, par mail, au début du mois de mai 2024.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : 25 mars 2024 au plus tard à 16h.

Envoi postal en une seule fois, par courrier recommandé avec accusé de réception.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

Observatoire de l'Espace

2, place Maurice-Quentin

75039 Paris cedex 01

OU

Transmission par courrier électronique, via wetransfer.com, à l'adresse suivante :

observatoire.espace@cnes.fr

OU

Dépôt en mains propres au Centre national d'études spatiales, 2, place Maurice-Quentin 75001 Paris,
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

– à l'attention de l'Observatoire de l'Espace

Tout dossier envoyé par la poste ou voie électronique, ou déposé en mains propres fera l'objet d'un accusé de réception dans un délai de 7 jours. Si ce n'était pas le cas, merci de vous manifester.

Pour toute information complémentaire sur le projet, veuillez vous adresser par courrier électronique à : observatoire.espace@cnes.fr ou luciehercule@hotmail.fr.

- Juillet 2024 : livraison de l'œuvre

Contenu du dossier de présentation de l'artiste

- Le formulaire de candidature complété et signé (pages 8 et 9).
- Une note d'intention dont la forme et la taille sont laissées à l'appréciation de l'artiste mais qui dans tous les cas devra donner une description la plus précise possible de l'œuvre et de sa production.
- Un dossier artistique présentant une sélection de créations antérieures avec un *curriculum vitae* actualisé.

Date limite de réception des dossiers

Le dossier de candidature complet doit être reçu par l'Observatoire de l'Espace du Cnes, **le 25 mars 2024 au plus tard à 16h** (cachet de la poste faisant foi d'un envoi antérieur à cette date).

Envoi du dossier

Envoi postal en une seule fois, par courrier recommandé avec accusé de réception.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

Observatoire de l'Espace

2, place Maurice Quentin

75039 Paris cedex 01

OU

Transmission par courrier électronique, via wetransfer.com, à l'adresse suivante : observatoire.espace@cnes.fr

OU

Dépôt en mains propres au Centre national d'études spatiales, 2, place Maurice-Quentin 75001 Paris, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

– à l'attention de l'Observatoire de l'Espace

Tout dossier envoyé par la poste ou voie électronique, ou déposé en mains propres fera l'objet d'un accusé de réception dans un délai de 7 jours.

Pour toute information complémentaire sur le projet, veuillez vous adresser par courrier électronique à : observatoire.espace@cnes.fr ou luciehercule@hotmail.fr

Fait à, le

Signature